

Dispositif Collège au cinéma

Le dispositif national "Collège au cinéma" a été initié en 1989 par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de l'Éducation Nationale.



Le dispositif propose aux élèves, de la classe de sixième à celle de troisième, de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma associées au dispositif et de se constituer, ainsi, les bases d'une culture cinématographique avec des œuvres peu diffusées dans leur format d'origine et en version originale.

Ces séances sont accompagnées d'un travail en classe autour des films visionnés.

Thématique de la programmation 2024-2025 : "Déterminées - déterminés".

Les objectifs :

- aborder le cinéma en tant qu'art pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle des élèves ;
- découvrir en salle de cinéma des œuvres cinématographiques choisies en fonction de l'âge de l'élève par des acteurs de l'éducation et du cinéma ;
- rencontrer des professionnels du cinéma ;
- bénéficier d'une pratique artistique lorsque cela est possible (atelier de réalisation, écriture de critiques, web radio, sensibilisation à la programmation...).

Infos pratiques

- **Modalités d'inscriptions : Se référer à la circulaire académique.**
- **Campagne ouverte du 7 juin au 13 septembre sur Adage par le chef d'établissement**
- Niveau(x) : tout niveau
- Collèges éligibles : collèges publics

Contact

nathalie.larue-gilbert@valdoise.fr

Documents

[Collège au cinéma 95 - circulaire 2024 2025](#)

Liens utiles

[CINEMA EN VAL-D'OISE : les dispositifs école et cinéma, collège au cinéma et lycéens et apprentis au cinéma](#)
[Écrans VO](#)